



ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB DU SUD OUEST

Permis d'organisation

Visa **FFSA** - N° **683** en date du **17/09/2025**

Visa **LIGUE** - N° **42** en date du **17/09/2025**

Ligue du Sport Automobile
Nouvelle Aquitaine Sud
2 Avenue de l'Université
33400 Talence
06 57 22 20 80
lso@lauto.sou1@wanadoo.fr

42ème rallye régional du Médoc E.Leclerc

42ème Modernes

13 et 14 décembre 2025

www.asacso.com

RÈGLEMENT PARTICULIER MODERNE

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA

Épreuve N° 72474 organisée par l'ASA Club du Sud-Ouest n°1009 Enregistrée par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud, le 17/09/2025 sous le N° 42 et par la FFSA le 17/09/2025, sous le permis d'organiser N° 683. Les 13 et 14 décembre 2025 Coupe de France des Rallyes – Coef 2

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des municipalités des communes traversées de, Lesparre Médoc, Saint germain d'esteuil, Saint seurin de cadourne, que l'Association Sportive de l'Automobile Club du Sud-Ouest peut organiser pour vous cette édition du :

42ème rallye régional du Médoc E.Leclerc

Ce sera grâce à votre sportivité et à l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances que la pérennité de cette épreuve sera assurée.

Aussi, nous vous demandons expressément de respecter la sécurité et la tranquillité de la population de ces villages qui vous accueillent et de suivre scrupuleusement les règles du Code de la Route.

RESPECTEZ LES LIMITATIONS DE VITESSE, LES RECONNAISSANCES NE SONT PAS DES ESSAIS

Des contrôles seront effectués par la GENDARMERIE et par nous-mêmes, et l'article 6.2.7 du règlement standard FFSA sera strictement appliqué, notamment :

Reconnaissance en dehors des jours et heures autorisés,
ou non-respect du nombre maximal de passages

= DÉPART REFUSÉ

Nous comptons sur votre compréhension.

De votre attitude et de votre comportement responsable dépend l'avenir des rallyes !

Soyez-en remerciés.

L'A.S.A.C.S.O.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement et ouverture des engagements	Mercredi 1 ^o octobre 2025
Clôture des engagements	Lundi 1 ^o décembre 2025
Mise à disposition du carnet d'itinéraire	Dimanche 7 décembre 2025 de 9h00 à 13h00, et le samedi 13 décembre 2025 de 8h30 à 12h30, Lieu : S.A.M 25, avenue de Bordeaux 33340 Lesparre-Médoc.
Dates et heures des reconnaissances	Dimanche 7 décembre 2025 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, et le samedi 13 décembre 2025 de 8h00 à 12h00
Vérifications administratives le	Samedi 13 décembre 2025 de 13h30 à 17h30, Lieu : SAM Accès Rte du parc assistance au croisement de l'av. de Bordeaux 33340 Lesparre
Vérifications techniques le	Samedi 13 décembre 2025 de 13h45 à 17h45, Lieu : EURL Aurélien PION, 2 Rue des Charpentiers, 33340 Lesparre-Médoc
Heure de mise en place du parc de départ le	Samedi 13 décembre 2025 à 13h45, Lieu : STADE avenue du docteur Henri Benaben 33340 Lesparre-Médoc
1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs le	Samedi 13 décembre 2025 à 18h00, Lieu : CALM 7 Rue de Grammont, 33340 Lesparre-Médoc
Briefing de la Direction de Course aux voitures d'encadrement (avec émargement conducteurs et passagers) au	Samedi 13 décembre 2025 à 19h00, Lieu : Salle saint trélody, Rue Jean Fourment, 33340 Lesparre-Médoc
Briefing DC et adjoints PC Course	Samedi 13 décembre 2025 à 17h30, Lieu : CALM 7 Rue de Grammont, 33340 Lesparre-Médoc
Publication des équipages admis au départ le	Samedi 13 décembre 2025 à 19h30, SITE INTERNET https://www.chronolive.fr/
Publication des heures et ordres de départ de la 1ère étape	Samedi 13 décembre 2025 à 19h30, SITE INTERNET https://www.chronolive.fr/
Tableau d'affichage	au PC et en numérique internet sur : https://www.chronolive.fr/
Départ de la 1ère étape	Dimanche 14 décembre 2025 07h10, parc fermé, Lieu : STADE avenue du docteur Henri Benaben 33340 Lesparre-Médoc
Arrivée finale du rallye	Dimanche 14 décembre 2025 à partir de 14h49 (1er VHRS) Lieu : STADE avenue du docteur Henri Benaben 33340 Lesparre-Médoc
Publication des résultats le	Dimanche 14 décembre, 30 minutes après l'arrivée au parc fermé final de la dernière voiture de chaque plateau : VHC - MODERNE sans attendre l'arrivée des autres plateaux. Lieu : SITE INTERNET https://www.chronolive.fr/
Vérification finale le	Dimanche 14 décembre 2025 au fur et à mesures de l'arrivée des voitures, Lieu : GARAGE IMPERIAL Zac Belloc, 11 Rue des Rémouleurs, 33340 Lesparre
Taux horaire de la main d'œuvre	60 €ttc
Publication des résultats du rallye le	Dimanche 14 décembre, 30 minutes après l'arrivée au parc fermé final de la dernière voiture de chaque plateau : VHC - MODERNE sans attendre l'arrivée des autres plateaux. Lieu : SITE INTERNET https://www.chronolive.fr/
Remise des prix le	La remise des prix se déroulera après l'arrivée de la dernière voiture et 30 minutes après la publication des résultats.

L'Association Sportive Automobile Club du Sud-Ouest organise le 42ème rallye régional du Médoc E.Leclerc en qualité d'organisateur administratif et technique.

Comité d'Organisation

Président : Jerry GAUGAIN

Membres : Caroline ADLER, Pierre BENOIST, Didier BONNET, Gérard BONNET, Monique BOUGEOIS, Jean Marie BOUSSARIE, Laurent CADUSSEAU, Philippe DALBON, Philippe DANIEL, Muriel FASOLO, Bastien GIRARD, Jean Jacques HERVIER, Myriam LANTRES, Daniel LAVIGNE, Marie Do MALORON, Bruno MARILL, Serge MIKLOU, Michel MOUTREUIL, Marie Paule POUPIN, Charly POUPIN, Alain TRILLAUD, Benjamin VIVIEN, Delphine VIVIEN, Stéphane VIVIEN

Secrétariat du Rallye pour envoi des engagements

ASACSO MEDOC 2025
Chez Muriel FASOLO
98A Avenue du Fronsadais
33240 CADILLAC EN FRONSADAIS
06 85 51 67 35
muriel.fasolo@laposte.net

Votre contact téléphonique pour toutes demandes

Contact modernes : M. Bastien GIRARD au 06 17 70 69 26

Permanence du Rallye

SAM Accès Rte du parc assistance au croisement de l'av. de Bordeaux 33340 LESPARRÉ (voir plan) : LE 7 décembre 2025 de 9h00 A 13h00 et le 13 décembre 2025 de 10h00 A 16h00

Organisateur administratif et technique

Association Sportive Automobile Club du Sud-Ouest (ASACSO)
8 place des Quinconces
33000 BORDEAUX
05 56 52 35 61
Mail : asacso33@gmail.com
www.asacso.com

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

- Président du Collège des Commissaires Sportifs M. Jacques COURMONTAGNE – Licence n°11849
- Commissaire Sportif M. Daniel BLUTEAU – Licence n°2974
- Commissaire Sportif Mme Marie Dominique MALORON - Licence n° 19284

- Directeur de Course Général..... M. Guy TRONCAL – Licence n°1056
- Directeur de course adjoint..... M. Melvin FRAIGNE – Licence n°253226
- Chargé des VHRS auprès du DCG M. Francis BRANDY – Licence n°43050
- Directeur de Course ES 1-2-3 PC M. Jean Marie CAROF – Licence n°203852

- Directeur de Course ES 1-2-3 M. Jean Pierre RAYMOND – Licence n°12215
- Adjoint à la Direction de Course ES 1-2-3 M. JEAN Eric - Licence n° 186305
- Chronométrateur Départ ES 1-2-3 Mme Christelle BRANDY VALET – Licence n°12194
- Chronométrateur Arrivée ES 1-2-3..... M. Alain SYLVAIN – Licence n°234828
- Point Stop ES 1-2-3..... M. Thierry VERMESSE - Licence n°13195

- Commissaire Technique responsable M. Éric GAUTHIER – Licence n° 196863
- Commissaire Technique responsable VHC..... M. Serge LARQUEY – Licence n°8454
- Commissaire Technique adjoint M. Patrick MAURIAL – Licence n°41237
- Commissaire Technique adjoint M. Alexandre BOURON - Licence n°329549
- Commissaire Technique adjoint Mme Estelle COUTREAU - Licence n°306450

- Médecin chef M. Michel HERGUE – Licence n°237526
- Chargé des relations avec les concurrents M. Philippe JEAN – Licence n°22816
- Chargé des relations avec les concurrents M. Jacques LAXAGUE – Licence n°165604
- Chargé des relations avec les concurrents M. Emmanuel BUREL– Licence n°84788

- Classement..... M. Sylvain BERGERON - Licence n°50286

1.2P. ELIGIBILITE

Le 42ème rallye régional du Médoc E.Leclerc compte pour :

- La Coupe de France des rallyes 2026.
- Le Championnat de Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2026.
- Le Challenge des Commissaires de la Ligue Nouvelle Aquitaine Sud 2026.

1.3P. VERIFICATIONS

Conforme au règlement standard FFSA

1.3.1 Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement. Des vérifications pré-administratives auront lieu à la remise du carnet d'itinéraire (voir §PROGRAMME ET HORAIRES).

Les vérifications administratives finales (permis, licences mineur(e)s et une lettre du propriétaire de la voiture de Rallye autorisant le(s) pilote(s) à conduire la voiture pendant le rallye, lorsque le pilote n'est pas le propriétaire de la voiture.

Les concurrents recevront une heure de convocation aux vérifications administratives. Cette heure doit être impérativement respectée. Les concurrents doivent respecter les gestes barrière si nécessaire.

Les vérifications techniques auront lieu le Samedi 13 décembre 2025 de 13h45 à 17h45, Lieu : EURL Aurélien PION, 2 Rue des Charpentiers, 33340 Lesparre-Médoc.

Les concurrents devront présenter les documents techniques préalablement remplis par leur soin. Ceux-ci sont disponibles sur le site.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTE ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 42ème rallye régional du Médoc E.Leclerc doit s'engager sur le site <https://engagement.ffsa.org/>, puis imprimer la fiche et l'adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi), dûment complétée, avant le Lundi 1° décembre 2025.

- Paiement par virement **IBAN** FR76 1558 9335 7207 7839 9124 003 **BIC** CMBRFR2BXXX
- Par chèque à l'ordre de l'ASACSO,
En raison des problèmes postaux merci de privilégier le paiement par virement.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum total sur l'ensemble des rallyes MODERNE, VHC et Régularité.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 295 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 590 €
- Pour les équipages complets ASACSO : 270 €
- Pour les équipages de plus de 300 km ALLER : 270 €

L'engagement comprend 10 € reversés aux commissaires, l'A.S.A.C.S.O. complétera afin de donner 30 € en carte cadeau, à chacun d'eux en dédommagement d'une partie de leur frais de déplacements.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement par chèque ou virement bancaire. Les chèques ne seront déposés que le lundi suivant le rallye. Joindre obligatoirement avec la demande d'engagement : une photocopie des permis et licences et la première page du passeport.

En cas de forfait, l'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve.

En cas de déclaration de forfait faite par ÉCRIT (mail identifié) 15 jours avant, l'engagement sera intégralement remboursé.

La retenue sera :

- de 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant la compétition,
- de 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications

3.3. ORDRE DE DEPART

3.3.1. Pour la 1^{ère} étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance indiqué dans le roadbook. Un seul véhicule d'assistance par concurrent est autorisé dans le parc. La vitesse dans le parc d'assistance est limitée à 20 km/h.

Les remorques sont interdites dans le parc d'assistance et devront impérativement être stationnées à l'endroit prévu dans le roadbook.

Les jours de la compétition, les voitures de tourisme des accompagnants seront interdites d'accès dans l'enceinte du parc d'assistance.

Parc d'assistance :

- Avenue Dr Henri Benanben et Avenue Jean Moulin 33340 Lesparre-Médoc

Parc remorques :

- 8bis allée des fontaines 33340 Lesparre-Médoc

Dans le parc d'assistance, il est obligatoire :

- d'avoir pour chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B, et C d'une capacité minimale de 5 Kg contrôlé depuis moins de 2 ans et en état de marche,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets.

La pénalité de 200€ sera appliquée pour chaque infraction constatée. Durant le temps du rallye, aucune circulation ne sera tolérée dans le parc d'assistance, à l'exception des voitures de course, sous peine de pénalités.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 42ème rallye régional du Médoc E.Leclerc représente un parcours de 80 km, divisé en 1 étape et 3 sections

Il comporte 1 épreuve d'une longueur totale de 12,05 km à faire 3 fois, d'une longueur totale de 36,15 km (ES1-2-3 : Saint germain d'esteuil).

Compte tenu de l'impérieuse obligation imposée par les communes de limiter la dégradation de la chaussée, des piquets de cordes rigides ou autres seront installés préalablement au rallye.

- il est donc interdit d'utiliser les cordes aussi bien durant les reconnaissances que durant le rallye.
- il est fortement recommandé à tous les équipages de considérer que tout endroit et particulièrement les courbes sont susceptibles d'être équipé d'un ou de plusieurs piquets de corde rigide.

6.1.1. RALLYES DE DOUBLURES

- 10ème VHC
- 10ème VHRS
- 7ème VMRS

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissances autorisé pour l'ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- Voir §PROGRAMME-HORAIRES

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

L'ordre de départ est le suivant :

- Véhicules Régularité Sportive (VHRS et VMRS)
- Véhicules Historiques de Compétition (VHC)
- Véhicules Modernes

Les concurrents abandonnant sont priés de renseigner le document mis à leur disposition et de le remettre aux relations concurrents dans les plus brefs délais.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Il n'y aura pas de primes.

La remise des prix se déroulera après l'arrivée de la dernière voiture et 30 minutes après la publication des résultats.



42ème Rallye du MEDOC



ITINERAIRE et CONTROLES

Lever du soleil à Lesparre : 7h36

CH	Lieux	ES	Liaison	Total		
ES		Distance	Distance	DISTANCE	T.I.	1ère voit
	Départ Etape 1 Section 1 -14/12/2025					
CH0	Sortie Parc Fermé (<i>stade lesparre</i>)					7h10
CHOA	Sortie assistance (<i>stade lesparre</i>)		0,80	0,80	0h20	7h30
CH1			6,70	7,50	0h20	7h50
ES 1	<i>Saint Germain d'esteuil</i>	12,20	0,20	7,70	0h03	7h53
CH1A	Entrée regroupement (Préfecture, Lesparre)		17,20	24,90	0h30	8h23
	Fin de la section 1	12,20	24,90			
	Départ Etape 1 Section 2 - 14/12/2025					
CH1B	Sortie regroupement entrée assistance (Préfecture, Lesparre)		0,20	25,10	1h00	9h23
CH1C	Entrée assistance		1,20	26,30	0h10	9h33
CH1D	Sortie assistance		0,80	27,10	1h10	10h43
CH2			6,70	33,80	0h20	11h03
ES 2	<i>Saint Germain d'esteuil</i>	12,20	0,20	34,00	0h03	11h06
CH2A	Entrée regroupement (Préfecture, Lesparre)		17,20	51,20	0h30	11h36
	Fin de la section 2	12,20	26,30			
	Départ Etape 1 Section 3 - 14/12/2025					
CH2B	Sortie regroupement entrée assistance (Préfecture, Lesparre)		0,20	51,40	1h00	12h36
CH2C	Entrée assistance		1,20	52,60	0h10	12h46
CH2D	Sortie assistance		0,80	53,40	1h10	13h56
CH3			6,70	60,10	0h20	14h16
ES 3	<i>Saint Germain d'esteuil</i>	12,20	0,20	60,30	0h03	14h19
CH3A	Entrée Parc Fermé (<i>stade lesparre</i>)		17,20	77,50	0h30	14h49
	Fin étape 1	12,20	26,30			
	TOTAL RALLYE	36,60		77,50		

Coucher du soleil à Lesparre : 17h21